




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35917-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.611**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

VD (89.56.)

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliott BRAMI

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS, RENOVATION ET
RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de travaux de grosses réparations, rénovations et renforcement eau potable et assainissement est arrivé à échéance le 30 juin 2013.

Ce marché a fait l'objet d'une première procédure de renouvellement en appel d'offres ouvert où toutes les offres des candidats ont été déclarées irrégulières par la Commission d'Appel d'offres du 02 mai 2013.

Afin de permettre à la Ville d'Aix en Provence d'assurer la continuité de service d'eau potable et eaux usées, un avenant de prolongation de 6 mois des marchés A9-043 et A9-044 a été validé par délibération 2013.252 du 03 juin 2013.

Dans le cadre du relancement de la procédure d'appel d'offres, un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 03 juin 2013.

Les travaux feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un minimum annuel de 2 000 000 € HT et un maximum annuel de 8 000 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013-46VD a été adressé le 03 juin 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- JOUE le 06/06/2013
- BOAMP le 06/06/2013
- Le Moniteur le 07/06/2013
- Site Mairie le 03/06/2013
- Site ACHAT PUBLIC.COM le 03/06/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site Achatpublic.com le 03/06/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au **02 septembre 2013 à 12h.**

Cet avis a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 5 plis (version matérialisée).

Il convient de noter que 31 dossiers ont été retirés par voie dématérialisée et 1 dossier par voie matérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Au cours de la séance du 30 septembre 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- Le groupement GUIGUES / ENIT
pour un montant de détail quantitatif estimatif secret de 930 605,00€ HT et d'un montant total du Bordereau des Prix Unitaires de 23 347,35€ HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y

rapportant relatif avec le groupement GUIGUES / ENIT pour un montant minimum annuel de 2 000 000 € HT et un maximum annuel de 8 000 000 € HT.

2013.611 - MARCHE DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, RENOVATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USEES

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**